

**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UN DIVORCE
AUTRE QUE PAR CONSENTEMENT MUTUEL**

- copie intégrale en original de l'acte de mariage datant de moins de 3 mois
- copie intégrale en original de l'acte de naissance de l'époux qui saisit le Juge aux Affaires Familiales
- copie intégrale en original de l'acte de naissance des enfants datant de moins de 63 mois
- copie du livret de famille
- copie de la pièce d'identité de l'époux recto verso
- copie de la carte d'immatriculation à la sécurité sociale des époux et/ou numéro d'immatriculation
- coordonnées des caisses de retraite
- le dernier avis d'imposition de l'époux ou celui du couple
- les trois derniers bulletins de salaire de l'époux ou justificatifs de versements d'allocations (ex : pôle emploi)
- les 3 derniers avis de notification de droits de la C.A.F (si allocations familiales)
- copie des éventuels contrats de prêts en cours
- tableau «Etat des ressources et des charges » complété accompagné des pièces justificatives en photocopie et en 3 exemplaires (voir modèle tableau à télécharger sur le site)
- à la demande de votre avocat : attestation de témoignage destinée à être produite dans le cadre de la procédure (voir modèle d'attestation destinée à être produite en justice sur le site)